

## Compte rendu des délibérations n°56

Séance ordinaire du mardi 6 juin 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-huit heures trente**, le Conseil de la Communauté de Communes des Portes de Meuse dont la constitution a été autorisée par arrêté préfectoral n°2018-1545 en date du 28 juin 2018, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Pré Aubert à Montiers-sur-Saulx (55290) sous la présidence de Monsieur Michel LOISY.

Nombre de membres composant l'assemblée :	<b>67</b>	Nombre de membres présents :	<b>49</b>
Nombre de membres en exercice :	67	Nombre de pouvoirs :	<b>11</b>
Quorum :	34	Le quorum est atteint l'assemblée peut délibérer	

Étaient présents : **ANDRÉ** Philippe, **ANDRÉ** Jean-Claude, **AUBRY** Laurent, **BOUR** Rémy, **CANOVA** Jean-Louis, **CARDON** Dominique, **CARRÉ** François-Xavier, **CHALONS** Gérard, **CHEVALLIER** Marie-Laure, **COLIN** Francis, **DABIT** Pierre, **DUBAUX** Gilles, **DUFOUR** Roland, **DUPOIT** Catherine, **EDOT** Dany, **FOURNIER** Sylvain, **FRANCOIS** Claude, **GROSJEAN** Didier, **HENRIONNET** Bernard, **HERPIERRE** Jean-Claude, **HOPFNER** André, **JOSEPH** Martine, **KARP** Dominique, **KENNEL** Armin, **LALLEMANT** Pascal, **LARCELET** Thierry, **LAURENT** Tatiana, **LEBRET** Edith, **LECLERC** Christian, **LEGRAND** Sébastien, **LEMAIRE** Jacky, **LEROUX** Francis, **LOISY** Michel, **MAGRON** Laurent, **MALAIZE** Philippe, **MARQUELET** Jean-Pierre, **MENETRIER** Didier, **MULLER** Serge, **NICOLE** Marc, **PENSALFINI** Dominique, **PERRIN** Pascal, **PETERMANN** Fabrice, **POISSON** Patrick, **RENAUDEAU** Daniel, **ROBERT** Julien, **THIERY** Didier, **VAN DE WALLE** Hervé, **VEYLAND** Samuel et **VILLETTE** Eric.

Étaient excusés : COLLET Jean-Marie, DIOTISALVI Jean-Luc, INTINS Yannick, RENAUDIN Florent,

Excusés ayant donné procuration ou étant suppléés : ANTOINE Gérard, suppléé par EDOT Dany.  
BAYETTE Patricia, pouvoir à JOSEPH Martine  
COLARDELLE Jean-Paul, pouvoir à ROBERT Julien  
DUPONT Régis, pouvoir à BOUR Rémy  
FOURNIER Jean Noël, pouvoir à CHALONS Gérard  
HUARDEL Gilles, pouvoir à THIERY Didier  
LEDUR Karine, pouvoir à LOISY Michel  
LORIN Bernadette, pouvoir à COLIN Francis  
MATTIONI Angelico, pouvoir à CANOVA Jean-Louis  
THEVENIN Hélène, pouvoir à CARDON Dominique  
THIRION Francis, pouvoir à LEMAIRE Jacky  
VIOT Loetitia, pouvoir à VILLETTE Eric

Étaient absents : DAVIGNON Sandrine, MOUROT Gilles, THIERY Patricia,

Assistaient également à la réunion :

**FLOUEST** Laurent (Directeur Général Adjoint), **GIROUX** Romain (Chargé de mission Communication & Événementiel en visio), **KUSAK** Pauline (Responsable service Administration et Finances) et **HUSSON** Thierry (Directeur Général des Services).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du conseil, Monsieur HENRIONNET Bernard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le compte rendu de la séance du 9 mai dernier comportait une retranscription des votes erronée pour les délibérations 23/055 et 23/056. Contrairement à ce qui y était retranscrit, DIOTISALVI Jean-Luc n'a pas voté contre la délibération 23/056 mais contre la délibération 23/055.

Le reste du PV du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.



## Intervention

Mesdames Élise BRANGET (Chargée de Mission Mobilités Durables au PÉTR du Pays Barrois) et Anicée VIGNOT (cellule ingénierie de l'OT Sud Meuse) présentent la stratégie cyclable du territoire (voir doc en PJ).

### INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignations de représentants (5.3) :

#### **23/067. Désignation de 4 représentants pour siéger au TSUR.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°52-2023-04-00065 du 7 avril 2023 portant création du syndicat mixte du Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

VU les statuts du syndicat mixte du Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est ;

APRES AVIS du Bureau du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Le Président demande au Conseil Communautaire si des candidats souhaitent représenter la Communauté de Communes.

Se portent candidats :

- Monsieur CANOVA Jean-Louis
- Monsieur HOPFNER André
- Monsieur LOISY Michel
- Monsieur RENAUDEAU Daniel
- Monsieur THIRION Francis

#### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	=	60
Bulletins blancs à déduire	=	00
Bulletins nuls à déduire	=	00
Nombre de suffrages exprimés	=	60
Majorité absolue	=	31

Ont obtenu :

- Monsieur CANOVA Jean-Louis 56 voix
- Monsieur HOPFNER André : 35 voix.
- Monsieur LOISY Michel 58 voix
- Monsieur RENAUDEAU Daniel 34 voix
- Monsieur THIRION Francis 47 voix

VU les résultats du scrutin ;



LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,

**DECIDE** de désigner pour représenter au sein du Syndicat mixte du Territoire de Sécurité Urbain et Rural Cœur Grand Est :

- Monsieur CANOVA Jean-Louis.
- Monsieur HOPFNER André.
- Monsieur LOISY Michel.
- Monsieur THIRION Francis.

**FINANCES LOCALES – Fiscalité (7.2) :**

**23/068. Fixation du taux de la TH additionnelle.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

VU la délibération 23/045 validant les Budgets Prévisionnels 2023 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

VU le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité

**FIXE** le taux de la taxe d'habitation additionnelle à 7.36 %.

**FINANCES LOCALES- Emprunts (7.3) :**

**23/069. Renouvellement de la ligne de Trésorerie.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2 ;

VU la délibération 23/045 validant les Budgets Prévisionnels 2023 de la Communauté de Communes des Portes de Meuse ;

VU le Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes ;

CONSIDERANT les investissements et projets en cours qui nécessitent une avance de fonds pesant sur la Trésorerie de la Communauté de Communes.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, à l'unanimité

**AUTORISE** le Président à renouveler le dispositif de ligne de Trésorerie auprès du Crédit Agricole de Lorraine selon les conditions suivantes :

- Montant : 2 000 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle



- Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 3.2650 % au 28/04/2023
- Taux indicatif à la date de ce jour : 3.83 % avec un taux plancher de 0.56 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 3 000.00 €

#### **FINANCES LOCALES- Subventions (7.5) :**

##### **23/070. Subvention à l'association des 3 vallées.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le programme d'aide aux associations culturelles et sportives ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association des 3 Vallées (animant notamment un bar associatif à Tréveray) d'un montant de 2 000.00 euros pour soutenir trois projets portés par l'association cette année : Ciné-Club / Inauguration / Jam session ;

APRES AVIS favorable de la commission sport et culture du 11 avril 2023 ;

APRES Avis défavorable du Bureau intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2023 ;

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 16 voix « POUR » (DUFOUR Roland, FOURNIER Sylvain, FRANCOIS Claude, HENRIONNET Bernard, KARP Dominique, KENNEL Armin, LECLERC Christian, LEGRAND Sébastien, LEROUX Francis, MAGRON Laurent, MARQUELET Jean-Pierre, PENSALFINI Dominique, PERRIN Pascal, ROBERT Julien, VAN DE WALLE Hervé et VEYLAND Samuel), 6 « abstentions » (DABIT Pierre, DUPUIT Catherine, LEBRET Edith, PETERMANN Fabrice, THIERY Didier et VILLETTE Eric), 36 voix « CONTRE » et 2 votes non exprimés (ROBERT Julien pour son pouvoir COLARDELLE Jean-Paul et VILLETTE Eric pour son pouvoir VIOT Loetitia)

**REFUSE** le versement de la subvention décrite ci-dessus.

#### **DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES- Développement du Territoire (8.4) :**

##### **23/071. Validation du règlement concernant la pose de la signalétique intercommunale.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la Commission Tourisme et Communication le 10 Mai 2023 ;

APRES Avis du Bureau intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2023.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité



**VALIDE** le règlement concernant la pose de la signalétique intercommunale disponible en annexe (annexe A1).

**23/072. Appel à projets pour les meublés de tourisme : validation du règlement.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la Commission Tourisme et Communication le 10 Mai 2023 ;

APRES Avis du Bureau intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2023.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** le règlement concernant l'appel à projets pour les meublés de tourisme disponible en annexe (annexe A2).

**DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES- Culture (8.8) :**

**23/073. Tarifs pour l'Ecole de Musique Intercommunal à partir du 1er septembre 2023.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la Commission Culture et Sports du 11 avril 2023 ;

APRES Avis du Bureau intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2023.

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ, à l'unanimité

**VALIDE** les tarifs de l'école de musique intercommunal à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 disponibles en annexe (annexe A3).

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - Motion (8.8) :**

**23/074. Motion concernant la fiscalité dans le cadre du projet CIGEO.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRES AVIS de la Commission Finances du 25 Mai 2023 ;

APRES Avis du Bureau intercommunal du 1<sup>er</sup> juin 2023.

CONSIDERANT le courrier commun du Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, du maire de Mandres-en-Barrois, du maire de Saudron et du Président de la Communauté de Communes des Portes de Meuse adressé à Monsieur le Préfet de la Meuse le 15 mai 2023 concernant la fiscalité dans le cadre du projet CIGEO.



- Monsieur VAN DE WALLE Hervé quitte la séance à 20h20.
- Mesdames CHEVALLIER Marie-Laure et JOSEPH Martine quittent la séance à 20h25

INVITÉ à se prononcer, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,

Par 2 voix « CONTRE » (AUBRY Laurent et EDOT Dany), 4 « ABSTENTION » (KENNEL Armin, LECLERC Christian, MAGRON Laurent et MENETRIER Didier) et 51 voix « POUR »

**DEMANDE** aux services de l'Etat de prendre en considération les éléments suivants pour la mise en place de la fiscalité liée à CIGEO :

- Porter la recette fiscale de la taxe de stockage à 120 M€/an.
- Ne pas intégrer la taxe de stockage aux modalités de calcul du potentiel financier et fiscal.
- Maintenir la proposition du CHN de répartition de la fiscalité à 60% pour les collectivités meusiennes et 40% pour les collectivités haut-marnaises.
- Maintenir la proposition des services de l'Etat de répartition à l'échelle des EPCI à 2/3 pour les Communauté de Communes et 1/3 pour les Communautés d'Agglomérations.
- Maintenir au sein de ce bloc interdépartemental une répartition à 50/50 entre la Communauté de Communes des Portes de Meuse et la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne.

#### ■ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### **Attribution marché de voirie 2023 ;**

Le Président informe le Conseil que le marché de voirie 2023 a été attribué de la façon suivante :

Lot 1 (enduits et enrobés) : COLAS pour 473 939.40 € HT

Lot 2 (ECF) : COLAS pour 219 839.70€ HT

Lot 3 (PATA) : EIFFAGE pour 28 900.00€ HT

Lot 4 (signalisation) : Lorraine Marquage Signalisation pour 3 258.00€ HT

##### **Calendrier de déménagement des services intercommunaux sur Ecurey**

Le Président informe que le déménagement des antennes administratives vers le site d'Ecurey débuteront le 12 juin par le site de Montiers pour se terminer le mercredi 25 juin (site de la Houpette).

Durant cette période, les services resteront joignables mais le fonctionnement sera peut-être ralenti ou altéré du fait des opérations de déménagement.

Les coordonnées téléphoniques de tous les agents seront modifiées, une communication spécifique sera transmise par mail et diffusée sur Internet en amont.



Communauté  
de communes  
Portes de Meuse

**Prochain Conseil Communautaire** : - mardi 11 juillet 2023.

 **Le Président lève la séance à 21h10**